



Chambre de commerce
et d'industrie
de Rouyn-Noranda

MÉMOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE DE GLENCORE POUR LA FONDERIE HORNE

PRÉSENTÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE ROUYN-NORANDA

OCTOBRE 2022

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'année 2022 marque le renouvellement quinquennal de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne, autorisation qui permettra de fixer les obligations de l'établissement en matière de protection de l'environnement pour les cinq prochaines années.

Cependant, avec la publication d'études de biosurveillance en 2018 et avec les révélations dans les médias en mai dernier, il est démontré que les activités de la Fonderie ne sont pas sans conséquences sur l'environnement et sur la santé des citoyennes et des citoyens.

Le débat démontre une fracture sociale évidente dans la population, qui est déchirée entre la protection de la santé et la préservation d'un acteur économique important. La CCIRN a pris position en indiquant que le développement économique ne devrait pas se faire au détriment de la santé de la population.

Ainsi, avant de statuer officiellement sur les prochaines exigences à imposer à l'entreprise Glencore, le Gouvernement a donc décidé de procéder à une consultation publique bien que la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) stipule que seul le premier renouvellement d'une autorisation ministérielle est assujéti à une consultation publique.

Considérant que ce renouvellement s'avère un moment pivot pour l'avenir de Rouyn-Noranda, c'est dans ce contexte que la CCIRN soumet ce mémoire au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

4 GRANDS THÈMES DU MÉMOIRE



ENQUÊTE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES

36% des répondants indiquent être "très préoccupés" par la qualité de l'air.

Cependant, la communauté d'affaires est d'avis que la Fonderie doit poursuivre ses activités mais dans un objectif clair de développement durable et pas au détriment de la santé de la population.

CRÉATION COMITÉ DE SUIVI

La CCIRN propose la création d'un comité indépendant et autonome, qui assurerait un rôle de liaison avec les autorités gouvernementales et la population, et un suivi dans le dans les travaux d'amélioration et une vigie des dépassements



LA FONDERIE HORNE ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE DE ROUYN-NORANDA

La CCIRN reconnaît l'apport important de la Fonderie Horne pour la région depuis 95 ans.

OPPORTUNITÉ STRATÉGIQUE

La CCIRN considère qu'il faut miser sur la synergie des organisations locales via la Zone d'innovation minière pour innover et exporter notre expertise.



TABLE DES MATIÈRES

1. La CCIRN : un porte-parole incontournable.....	4
2. Rouyn-Noranda : une mine, une ville.....	5
3. Une communauté d'affaires préoccupée.....	7
3.1. Sondage Léger	
3.2. Position de la CCIRN sur la proposition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).....	10
3.3. Impacts sur les projets industriels	
4. La Fonderie Horne, un acteur incontournable de l'écosystème économique de Rouyn- Noranda.....	14
5. Recommandations.....	17
5.1. Transparence et suivi du plan d'action par la communauté	
5.2. Mesures de suivi	
5.3. Transformer le défi industriel en opportunité stratégique	
6. Conclusion.....	22

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA: UN PORTE-PAROLE INCONTOURNABLE

Fondée en 1927, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) est un regroupement volontaire de gens d'affaires, de commerçants et de toute personne qui partage sa mission et sa vision, elle compte désormais, **plus de 1 000 membres issus de tous les secteurs d'activités de la région**. Grâce à la force de son réseau, la Chambre est devenue un acteur incontournable du développement économique régional. Affiliée à la Fédération des Chambres de commerce du Québec et du Canada, la CCIRN a comme objectif de dynamiser l'économie de la région afin d'assurer la croissance de Rouyn-Noranda en concertation avec les entrepreneurs et les organismes socioéconomiques. Les enjeux visés sont le développement de Rouyn-Noranda à son plein potentiel ; l'accueil proactif à assurer aux projets et aux possibilités de développement ainsi qu'une action concertée avec une vision globale pour agir ensemble sur l'économie.

En tant que leader et rassembleur de la communauté d'affaires, la CCIRN contribue activement au développement économique de sa région. Ses nombreuses interventions publiques sont motivées par sa volonté d'encourager l'esprit d'entreprise, de favoriser les initiatives structurantes et la création d'emplois.

Le débat démontre une fracture sociale évidente dans la population, qui est déchirée entre la protection de la santé et la préservation d'un acteur économique important. La CCIRN a pris position en indiquant que le développement économique ne devrait pas se faire au détriment de la santé de la population.

La démarche de consultation permettra de dégager une orientation claire des préoccupations du milieu sur la proposition gouvernementale. Selon la CCIRN, il est primordial que toute la communauté, notamment les gens d'affaires, expriment leurs attentes en vue de l'élaboration du prochain certificat d'assainissement. Considérant que ce renouvellement s'avère un moment pivot pour l'avenir de Rouyn-Noranda, c'est dans ce contexte que la CCIRN soumet ce mémoire au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

UNE MINE, UNE VILLE

Mines Noranda Ltd doit sa création à l'homme d'affaires et prospecteur canadien Edmund Horne . C'est lors de son 4^e voyage en Abitibi au Québec, région qu'il parcourt en canot et en raquettes, que Horne découvre ses premières veines d'or en 1921. Horne cèdera ses titres à deux ingénieurs miniers américains, Humprey Chadbourne et Sam Thomson, qui créeront la Mines Noranda Ltd en 1922. Puis, la découverte d'un important gisement de cuivre mènera à la construction de la Fonderie Horne en 1927 et propulsera le développement des villes de Rouyn et de Noranda.



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rouyn-Noranda.

Dès les débuts en 1926¹, l'entreprise Noranda obtient donc du gouvernement du Québec l'autorisation de fonder une ville, qu'elle administrera jusqu'en 1949. Noranda planifie donc sa ville autour de sa mine et de sa fonderie de cuivre, basé sur un nouveau modèle urbain instauré et géré par les industriels : les villes de compagnies telles que Shawinigan, Arvida, Kénogami, Dolbeau, Riverbend, etc.



Noranda, milieu des années 1950. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rouyn-Noranda

¹ <http://shrn.ca/des-jours-qui-ont-fait-rouyn-noranda/11-mars-et-5-mai-1926-creation-de-la-ville-de-noranda-et-du-village-de-rouyn>

Dans le modèle traditionnel des villes de compagnies², l'usine constitue le cœur du développement urbain, alors que dans les structures de villes dites traditionnelles c'est la paroisse, l'église qui forme le cœur de la municipalité.

Cela permettait un milieu de vie attrayant avec des équipements collectifs, services institutionnels. Le territoire de ces villes a été segmenté de manière à regrouper les ouvriers, les cadres et les dirigeants dans des secteurs distinctifs et optimal.

« Construire la ville au pied de la mine, c'est le modèle qui était utilisé à l'époque dans toutes les mines de la région. C'était tout à fait normal d'être à proximité de l'usine, il n'y avait pas de moyens de transport », dit Sébastien Tessier, archiviste coordonnateur aux Archives nationales à Rouyn-Noranda. « Il faut se mettre dans le contexte de l'époque. Il n'y a pas de routes, on est en plein bois. Et en 1926, la pollution et les maladies industrielles, ça n'existait pas³ », dit Benoit-Beaudry Gourd, président de la Société d'histoire de Rouyn-Noranda.

Ce qui fut autrefois un modèle de communauté avant-gardiste et attractif est désormais le symbole de la fragile cohabitation entre les citoyens et les activités industrielles. Pour les Rouyn-Norandiens, l'histoire de la Fonderie et la Ville sont indissociables et l'actualité des derniers mois démontre que le débat touche directement notre l'identité.

Aujourd'hui des mesures telles que le développement de zones de transition mixtes sont reconnues comme essentielles pour favoriser la cohabitation entre les secteurs industriels et résidentiels.



² Le Saguenay-Lac-Saint-Jean : Les villes de compagnies. Dany Côté. Éditeur GID 2016

³ <http://shrn.ca/des-jours-qui-ont-fait-rouyn-noranda/11-mars-et-5-mai-1926-creation-de-la-ville-de-noranda-et-du-village-de-rouyn>

UNE COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES PRÉOCCUPÉE

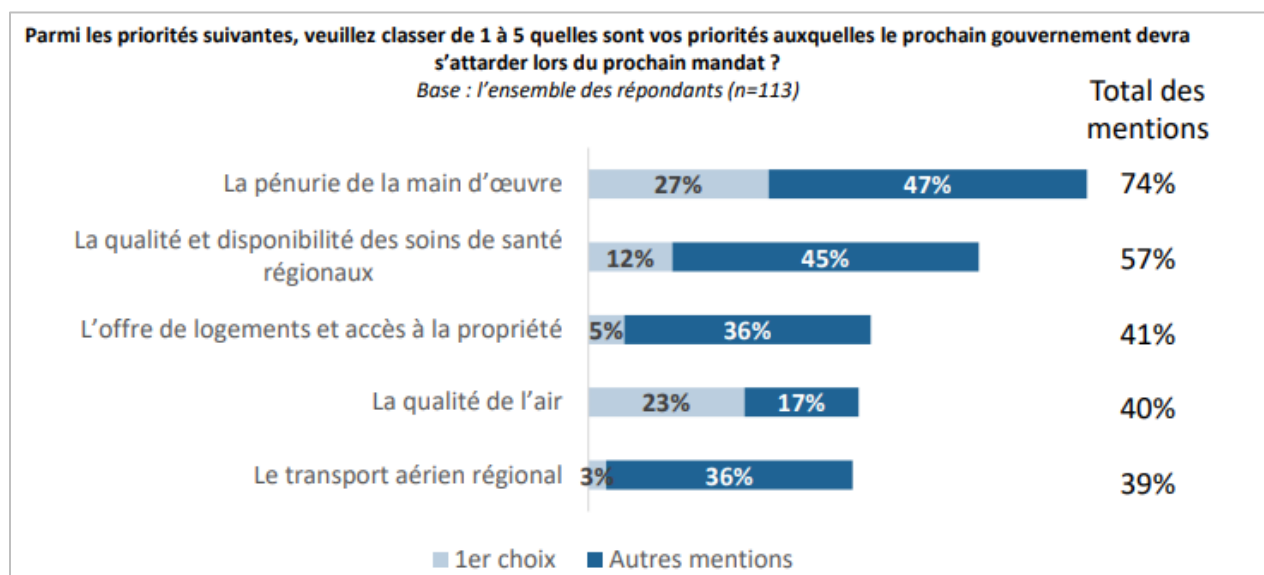
En tant que porte-parole de la communauté d'affaires de Rouyn-Noranda, la CCIRN a mandaté Léger Marketing, la principale firme de sondage au Québec, pour mener une enquête auprès de ses membres. L'étude a permis d'identifier les priorités économiques dans le cadre de la campagne électorale mais aussi de connaître l'opinion des membres en lien avec le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda.

L'enquête comportait deux (2) volets, soit un sondage en ligne suivi d'une série d'entrevues en profondeur réalisées auprès de divers dirigeants socioéconomiques de Rouyn-Noranda. Dans un souci de représentativité, les répondants provenaient autant du milieu industriel, commercial, des services que des organismes à but non-lucratifs (OBNL).

Le rapport de l'enquête est présenté en annexe au présent mémoire.

3.1 Le niveau de préoccupation

résultats obtenus lors du sondage en ligne, démontrent que l'enjeu de la qualité de l'air se situe en 2^e position, entre la pénurie de main d'œuvre qui se situe en première position et la qualité et disponibilité des soins de santé régionaux qui se retrouve en 3^e position. Les personnes interrogées ont nommé d'emblée l'environnement et la qualité de l'air comme étant l'une des principales priorités quant à son impact pour l'attractivité de la région.

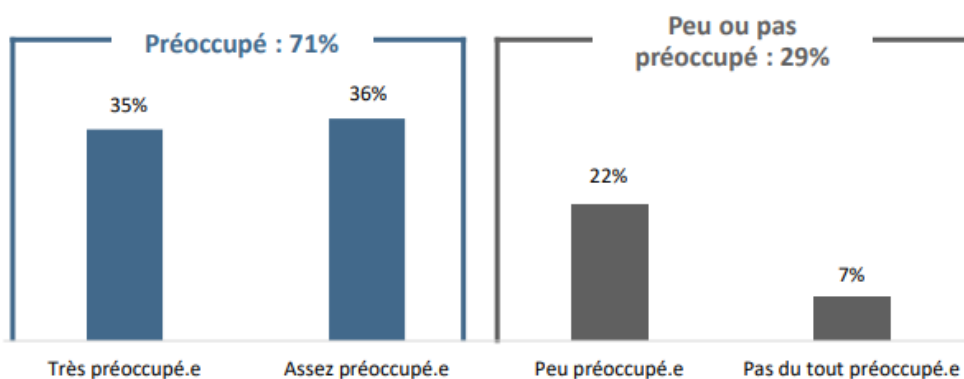


En effet, le niveau de préoccupation varie selon les personnes interrogées quant à l'impact sur la santé de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda, bien que la plupart des personnes interrogées disent vivre depuis longtemps avec cette réalité.

Sept personnes interrogées sur dix (71%) se disent préoccupées par le dossier de la qualité de l'air, alors que 22% se disent peu préoccupées et 7% pas du tout préoccupées.

Q3. Quel est votre niveau de préoccupation dans le dossier de la qualité de l'air?

Base : l'ensemble des répondants (n=113)



« Au niveau personnel, je suis très préoccupée. Ça habite mes pensées comme citoyenne, mais ma position est qu'il faut travailler avec les entreprises pour trouver des solutions.⁴ »

Au-delà de l'impact environnemental, beaucoup sont préoccupés par la mauvaise presse que le dossier de la qualité de l'air donne à la région et l'impact négatif que cette image projette sur la ville notamment sur son attractivité pour les travailleurs.

« Assez élevé. J'ai des employés qui veulent déménager à cause des risques pour leur santé. Cela a un impact sur le développement économique. La mauvaise presse affectera le recrutement pour les prochaines années. »

La gestion du dossier par le gouvernement du Québec

Les points de vue sont partagés quant à la gestion du dossier de la qualité de l'air par le gouvernement du Québec. Quelques personnes interrogées sont relativement satisfaites des actions prises au cours des derniers mois, mais tous s'accordent pour dire que le gouvernement fait preuve d'inaction dans le dossier depuis très longtemps.

⁴ Les diverses citations inscrites proviennent du sondage en ligne et les entrevues individuelles effectuées par la firme Léger Marketing en septembre dans le cadre du présent mémoire

« La gestion du dossier est correcte, mais ils ont manqué l'occasion d'agir lors du renouvellement du permis il y a 5 ans. »

Le problème de la qualité de l'air ne datant pas d'hier, beaucoup reprochent le manque de vision et de proactivité, voire le laxisme de la part du gouvernement du Québec dans ce dossier.

« Assurément, il y a eu un manque de diligence. Ce n'est pas juste le gouvernement de la CAQ, c'est un problème qui remonte à 30-40 ans. On a un problème commun que l'on connaît, mais il y a eu un manque de vision. »

La gestion du dossier par la municipalité de Rouyn-Noranda

La perception est mitigée quant à la gestion du dossier de la qualité de l'air par la Ville de Rouyn-Noranda. Plusieurs sont satisfaits de la gestion actuelle du dossier par la municipalité et de sa mairesse, Diane Dallaire, et soulignent la position délicate de la Ville dans ce dossier. Quelques-uns ont souligné que la Ville n'a qu'un rôle limité dans le dossier, et malgré la bonne volonté, son champ d'action demeure limité.

« Je suis satisfait de la position de la Ville. Elle cherche des solutions et veut être partie prenante des solutions. »

« Ça été bien géré, c'était délicat. Il y a une préoccupation envers les citoyens. [...] Mme Dallaire est engagée et prudente. »

Ceux qui sont insatisfaits de la gestion de la Ville dans ce dossier estiment que la ville n'est pas assez proactive et qu'elle a manqué de leadership.

« Une consultation publique de la Ville aurait été souhaitable pour bien connaître la position de ses citoyens. »

La gestion du dossier par Glencore

La plupart des personnes interrogées déplorent la stratégie de communication de la compagnie Glencore dans le dossier de la qualité de l'air et estiment que l'entreprise a laissé le problème aller et aurait pu mieux faire en étant proactive dès les premiers résultats. L'embauche d'une firme de communication aurait été profitable pour Glencore car cela lui aurait permis de fournir une réponse rapide, précise et persuasive. Il est généralement ressorti que la gestion des communications a été hautement déficiente, et que la haute direction a trop tardé à intervenir publiquement, ce qui a fait en sorte que les inquiétudes de la population n'ont fait que s'amplifier.

« Je ne suis pas rassurée comme citoyenne ni comme acteur économique. Je n'ai pas été informée adéquatement. Glencore a manqué de proactivité dans ses communications. »

À l'inverse, certains se disent relativement satisfaits du travail effectué par Glencore dans ce dossier dans les derniers temps.

« C'est une entreprise à but lucratif qui rencontre les exigences qui lui sont fixées par le gouvernement. Mais en raison de leur manque de transparence, leur image de citoyen corporatif fut entachée. »

« ...je suis relativement satisfaite de leurs actions déjà mises en place mais je souhaiterais qu'ils s'engagent à diminuer le taux de rejets plus rapidement. »

Cible proposée de 15 ng/m³ : une étape de transition en route vers le respect de la norme québécoise

Proposition du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Le MELCC propose :

- d'imposer une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³) à Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda, conformément aux repères fixés par les autorités de santé publique le 10 août 2022;
- qu'il s'agirait d'une première étape importante pour l'amener à se conformer à la norme québécoise de 3 ng/m³.
- que cette consultation vise à mesurer l'accord de la population au sujet de l'exigence de 15 ng/m³, de même qu'au sujet du délai de cinq ans pour l'atteindre.

Tout d'abord, la CCIRN souhaite indiquer qu'elle ne possède pas l'expertise scientifique nécessaire et se réfère aux avis d'experts tels que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), organisation créée sur le principe de la collégialité, avec des groupes d'experts et des réviseurs externes qui valident les contenus de leurs rapports. L'INSPQ a comme mandat de rassembler l'expertise, la développer et la transférer au gouvernement et aux autres acteurs et est reconnue comme un centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec.

Le taux

La position de la CCIRN à l'égard de la proposition de l'atteinte du 15 ng/m³ d'arsenic s'appuie sur celle de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, telle qu'indiqué dans son Avis⁶⁶ déposée le 15 octobre dernier et qui stipule :

«qu'en considérant les concentrations projetées de 2023 à 2027 d'après le plan rendu public par la Fonderie Horne le 6 septembre dernier, les risques de cancer sur 70 ans se situent à des niveaux considérés acceptables».

⁶⁶ <https://www.ccirn.qc.ca/communiqués-de-presse/cible-proposée-de-15-ng-m3-une-étape-de-transition-en-route-vers-le-respect-de-la-norme-quebécoise/>

Le délai

Concernant le délai proposé par le MELCC, la CCIRN a indiqué par voie de communiqué le 16 août dernier que :

«la cible proposée de 15 ng/m3 est une étape de transition en route vers le respect de la norme québécoise de 3 ng/m3 d'arsenic»

Et que la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a fait état de la même conclusion :

« ...le repère de 15 ng/m3 d'arsenic est conséquemment une valeur intérimaire qui ne doit pas être maintenue indéfiniment dans le temps et qui doit être atteinte le plus rapidement possible...⁷ »

En somme, la CCIRN soutient la position de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue quant à la cible proposée, et considère que cette valeur repère est une étape de transition vers le respect de l'atteinte de la norme québécoise.

La CCIRN est confiante que Glencore sera en mesure d'atteindre cette cible le plus rapidement possible : « La Fonderie Horne possède les ressources financières, mais surtout l'expertise au sein de son équipe, et nul doute que celle-ci démontrera sa volonté de viser les meilleures pratiques en termes de protection de l'environnement et de santé de la population ».

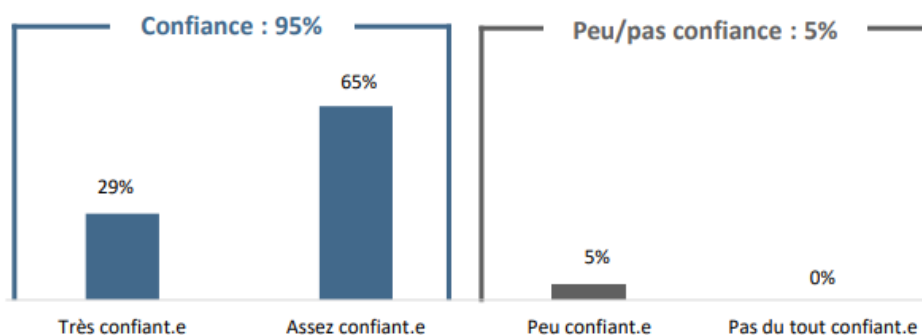
⁷ <https://www.ccirn.qc.ca/communiqués-de-presse/cible-proposée-de-15-ng-m3-une-étape-de-transition-en-route-vers-le-respect-de-la-norme-quebecoise/>

L'avenir de l'environnement économique advenant la fermeture de la Fonderie Horne

Les personnes interrogées ont confiance en l'avenir économique de la région, dans l'hypothèse où la Fonderie Horne cesserait ses activités.

Les membres de la CCIRN interrogés ont confiance dans l'avenir économique de Rouyn-Noranda dans une proportion de 95%, dont 29% sont très confiants et 65% assez confiants dans l'avenir économique de Rouyn-Noranda.

Quel est votre degré de confiance quant à l'avenir économique de Rouyn-Noranda ?
Base : l'ensemble des répondants (n=113)



Dans les entrevues individuelles, la plupart s'accordent que cela serait regrettable à court terme : la fermeture de la Fonderie serait un moment difficile à traverser, mais rapidement l'environnement économique de la région se rétablirait à cause de la pénurie de main-d'œuvre et le développement de plusieurs projets d'envergure.

« Ça ne m'inquiète pas. Les gens ont su relever le défi de maintenir une population active au nord du 48^e parallèle. On a une expertise indéniable dans les mines. Il y aurait un déplacement des employés vers les nouveaux projets miniers. »

Si certains voient un impact négatif de la fermeture de la Fonderie Horne pour l'économie du Québec, d'autres notent également l'impact que la fermeture aurait sur l'environnement et la diversité économique de la région.

« Ce serait un désastre environnemental si les matériaux sont envoyés en Asie où il n'y a pas de normes environnementales. »

« Ce serait regrettable. Il y aurait des conséquences économiques directes, mais aussi indirectes. Cela n'aiderait pas à la diversité économique de la région. »

Impacts sur le développement de projets industriels

Le développement de nouveaux projets industriels au Québec est généralement assujéti à la procédure d'évaluation des impacts et à un grand nombre de lois et règlements. Particulièrement, l'article 197 du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* interdit d'autoriser un projet « *s'il est susceptible d'en résulter une augmentation de la concentration dans l'atmosphère d'un contaminant... au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant... ou au-delà de la concentration d'un contaminant pour lequel cette valeur limite est déjà excédée* ». L'arsenic et d'autres métaux (baryum, cuivre, nickel et plomb) sont présents dans l'air ambiant de Rouyn-Noranda au-delà de la concentration permise par les normes.

Le plan d'action présenté par la Fonderie Horne prévoit que l'arsenic et d'autres métaux seront toujours en concentration supérieure aux pendant plusieurs années. Ainsi, en autorisant le dépassement des normes, compte tenu de l'interprétation que le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) fait de l'article 197 RAA, le gouvernement limite la diversité économique qu'apporteraient de nouveaux projets dans la région et freine la progression de son développement industriel et technologique.

La CCIRN est préoccupée et s'inquiète des effets qu'une telle décision pourrait avoir sur la vitalité économique du territoire.

À la lumière de l'enquête effectuée auprès de la communauté d'affaires, la position de la CCIRN est sans équivoque: dès les révélations en mai dernier concernant la dissimulation d'informations par la Direction nationale de la santé publique, le manque de transparence dans le dossier des parties prenantes, l'intervention tardive du gouvernement et une gestion déficiente des relations publiques de la haute direction de Glencore n'ont pas permis de maintenir le lien de confiance de la population envers les instances impliquées.

De plus, la CCIRN redoute que de futurs projets industriels régionaux, qui respecteraient les normes environnementales, puissent être à risque compte tenu des récentes inquiétudes quant à la qualité de l'air à Rouyn-Noranda.

LA FONDERIE HORNE: UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE DE ROUYN-NORANDA DEPUIS 95 ANS

La Fonderie Horne, toujours en activité aujourd'hui, est la seule fonderie de cuivre au Canada et la première installation de recyclage de métaux en son genre en Amérique du Nord.

En 2019, l'organisation a commandé une étude d'impacts auprès de Aviseo Conseil concernant les retombées économiques liées aux activités de ses 2 emplacements au Québec, soit la Fonderie Horne et l'affinerie CCR.

Les résultats démontrent que l'importance des retombées sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue: avec plus de 369 millions \$ en PIB dans la région, ce qui correspondent à 4,3 % du PIB d'Abitibi-Témiscamingue.

Politique d'achat local:

La mise en place d'une politique d'achat par la Fonderie Horne démontre une volonté de s'engager dans le développement économique de la collectivité. Cette politique d'achat local donne préférence aux fournisseurs et entrepreneurs basés localement ou en région et qui sont concurrentiels.

À cet effet, en 2021, c'est 250 contrats émis auprès des entreprises régionales. Plus concrètement, un peu plus de 45 % des dépenses de la Fonderie Horne auprès de fournisseurs ont été faites en Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente des investissements de plus de 83 M\$ dans des entreprises de chez nous.

Apport économique direct en 2021	Montants (CAD\$)
Taxes versées aux localités (en millions de \$)	2 M\$
Achat de biens et services régionaux (en millions de \$)	83 M\$
Coût de tous les biens, matériaux et services achetés auprès des fournisseurs (en millions de \$)	183 M\$
Coût des services publics – électricité, eau, etc. (en millions de \$)	13,6 M\$
Pourcentage dépensé en biens et services régionaux	45 %
Investissements (en millions de \$)	82 M\$

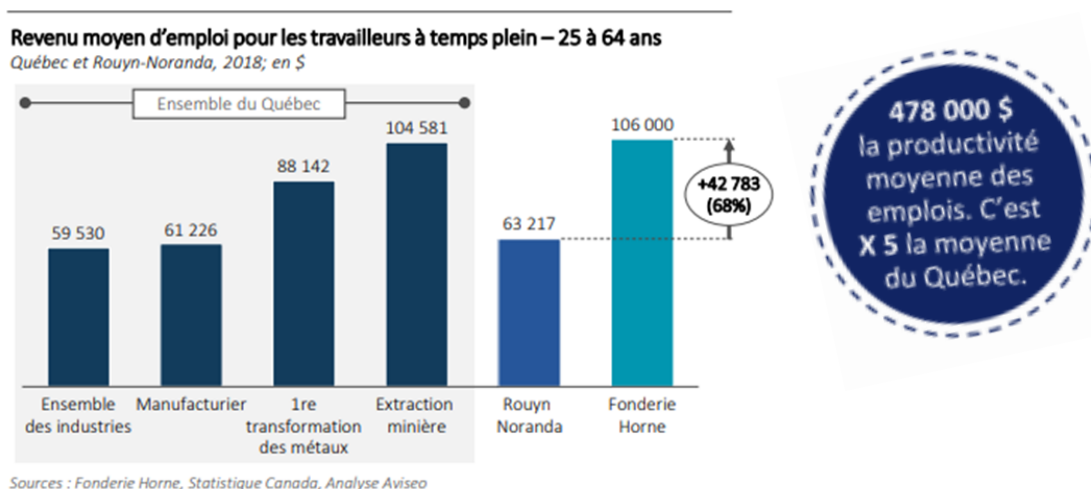
Source: <https://www.glencore.ca/fr/horne/developpement-durable/communaute/apport-economique-local>

Des travailleurs enracinés et engagés

Fait important à noter, 88% des travailleurs de la Fonderie Horne habitent le territoire, leur offrant ainsi une qualité de vie en y vivant à temps plein et s'impliquant dans la communauté. La CCIRN s'est d'ailleurs positionnée en défaveur du phénomène de navettage (communément nommé *fly-in-fly-out*), au contraire, il faut être attractif si on veut convaincre les travailleurs de s'enraciner à Rouyn-Noranda. Effectivement, les employés de la Fonderie font partie intégrante de la ville et par leurs engagements personnels, ils contribuent activement à la vitalité économique et sociale de la communauté.

Apport économique direct en 2021	Montants (CAD\$)
Emplois qu'on retrouve directement à la Fonderie Horne	549
Rémunération et avantages sociaux (en millions de \$)	81 M\$
Salaire moyen d'un employé de Glencore, qui est de 1,5 à 2,5 fois plus que le salaire d'un travailleur québécois moyen	Entre 75 000\$ et 125 000\$

D'ailleurs, le premier ministre avait mentionné lors d'un point de presse à Chibougamau en août 2021 qu'il préférerait des travailleurs qui occupaient le territoire : « *On ne bâtit pas une société forte avec des gens qui entrent et qui sortent continuellement. Je n'aime pas le navettage, le fly-in fly-out* ⁹ ». De plus, la CCIRN rappelle au gouvernement l'adoption en ce sens d'une [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#) . Ainsi, la CCIRN considère que le maintien



d'emplois bien rémunérés en région est fondamental afin de permettre de promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires.

Ces travailleurs, citoyens de Rouyn-Noranda, sont engagés dans la communauté et s'implique en étant bénévoles dans différentes associations, et la Fonderie Horne les appuie dans leurs actions bénévoles et ceux-ci ont répondu à l'appel en grand nombre au cours de la dernière année. Ces derniers ont donné plus de 800 heures à la communauté en 2021.

Un citoyen corporatif engagé dans la communauté

La Fonderie Horne fait partie du tissu social de Rouyn-Noranda depuis 95 ans maintenant et s'implique dans sa communauté. En 2021, c'est une contribution financière de 592 500\$ qui se répartit de cette façon:

Apport économique direct en 2021	Montants (CAD\$)
en santé, bien-être et sports (76 000 \$)	76 000\$
en éducation (86 000 \$, dont 11 000 \$ en bourses d'études),	86 000\$
en arts et culture	154 500 \$
en développement socioéconomique et communautaire	276 000 \$
Total	592 500\$

Au total, les dons et les commandites de la Fonderie auront permis à 83 projets, organismes et événements d'être soutenus financièrement, ce qui a un impact concret sur la communauté et le bien-être de la population de Rouyn-Noranda.

⁹ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/625311/legault-veut-peupler-le-nord-du-quebec-et-reduire-le-fly-in-fly-out>

Le 28 juin dernier, la CCIRN a clairement indiqué par communiqué que la vitalité économique ne peut se faire au détriment de notre santé collective et individuelle.

Cependant, la CCIRN considère que la Fonderie Horne demeure, après près d'un siècle d'activité, un moteur important de la municipalité, et reconnaît l'apport important de celle-ci et ses retombées majeures pour la collectivité, autant pour l'économie directe et indirecte que comme partenaire pour les organismes et le culturel.

La CCIRN soutient que ses membres considèrent que la fermeture de la Fonderie ne doit pas être envisagée, tout en faisant état de leurs préoccupations d'une éventuelle fermeture et des impacts sur l'écosystème économique de la région.

De plus, la CCIRN cite la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue lorsqu'elle conclue de l'importance de la Fonderie Horne¹⁰ :

« Considérant l'importance économique et le potentiel stratégique de la Fonderie Horne, que malgré l'ensemble de ses rejets émis à l'environnement, la Fonderie Horne encourage néanmoins l'économie circulaire, le recyclage et travaille à la réduction de ses gaz à effet de serre ».

¹⁰ https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/10/2022-10-15_Avis-DSPu-AT_Renouvellement-autorisation-ministerielle-Glencore-Fonderie-Horne_Final-web.pdf

RECOMMANDATIONS: TRANSPARENCE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION PAR LA COMMUNAUTÉ

Afin de maintenir le lien de confiance avec la communauté, il sera important d'informer la population de l'avancement des projets de transformation technologique et de leur efficacité pour la réduction des émissions atmosphériques.

Mise en place d'un Comité permanent de suivi ¹¹

Fort de son impulsion mondiale dans les années 60, le courant environnementaliste se transpose localement où la population se préoccupe de plus en plus des impacts des activités industrielles sur l'environnement et la santé. Avec la publication d'une étude du Service de l'environnement du Québec (SPEQ) en 1975 qui démontrait que des quantités alarmantes de diverses matières étaient rejetées par la Mine Noranda dans l'environnement à Rouyn-Noranda, il n'en fallu pas plus pour qu'une mobilisation citoyenne s'organise et fonde le « Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda » (M.A.P.), qui mena activement des campagnes d'information et de sensibilisation sur les problèmes de pollution dû aux activités minières.

C'est donc dans cet esprit que fut créé en 1978 le Comité permanent sur l'environnement à Rouyn-Noranda (CPERN) avec comme objectif de faire appliquer les normes permettant d'améliorer la qualité de l'environnement et de la vie à R-N.

Le mandat du Comité était de représenter, d'informer et de consulter la population sur le projet "Environnement Rouyn-Noranda" du Ministère et d'assurer un rôle de liaison entre les autorités gouvernementales et la population. Constitué de membres citoyens, d'élus et de représentants des milieux économiques, leur principal objectif est la mise en place d'une usine d'acide sulfurique afin de faire diminuer les rejets de soufre de la mine Noranda. En 1989, les citoyens obtiennent gain de cause. La Fonderie se dote d'une usine d'acide sulfurique.

Comité permanent suivi 2022

L'histoire a démontré le succès de cette prise en charge par le milieu. Aujourd'hui, 45 ans plus tard, la mise en place d'un nouveau comité permanent de suivi pourrait faire partie du plan d'action gouvernemental et aurait comme objectifs

- D'assurer un suivi dans le processus d'amélioration continue;
- De suivre la progression du projet par rapport aux grandes étapes et les échéanciers de modernisation des installations à la réduction des émissions polluantes;
- Faire le point sur l'avancée des livrables prévus, etc.

Afin d'assurer la représentativité du milieu, le comité pourrait compter un maximum de quinze (15) membres indépendants, provenant de divers secteurs, et se rencontrer de 4 à 6 fois par année afin d'assurer une vigie sur les différentes actions entreprises.

¹¹ <https://advitam.banq.qc.ca/notice/779646>

Proposition1- la représentative

Ce comité pourrait être constitué de maximum de quinze (15) membres afin de représenter la communauté :

- Sous-Ministre responsable du dossier
- Représentant de la Fonderie Horne
- Sept (7) provenant d'organisme publics ou sociaux
- Deux (2) représentants de citoyens
- Deux (2) représentants municipaux (conseiller municipaux et/ou direction générale)
- Deux (2) représentants des communautés autochtones du territoire.

Proposition 2- l'expertise

Ce comité pourrait être composé selon des thématiques spécifiques :

- Sous-Ministre responsable du dossier
- Représentant de la Fonderie Horne
- Élus municipaux
- Technique : (experts en métallurgie, industriel, etc)
- UQAT : via son Institut de recherche en mines et en environnement
- Environnemental- écologique : OBVT, ingénieurs forestier, biologistes, CRÉAT
- Santé : médecins, infirmière, Ville et Village en Santé
- Socio-Économique : Chambre de commerce, CLD
- Citoyens
- Invités spéciaux ponctuels

Les mandats	Les actions
Exemple de mandats du comité : • Assurer un suivi dans le processus et les échéanciers de modernisation des installations à la réduction des émissions polluantes, • Représenter la population ; • Assurer un rôle de liaison avec les autorités gouvernementales et la population; • D'informer la population des résultats des diverses études et suivi d'échantillonnage; • Alimenter les autorités responsables par la consultation de la population.	• Surveillance des dépassements • Suivi dans les travaux d'amélioration • Création de comités spéciaux afin de traiter d'un enjeu spécifique

La CCIRN croit que la mise en place d'un comité indépendant et autonome, démocratique de par sa constitution, est une instance dont la vocation est de s'assurer que la réalisation d'un projet se déroule en accord avec les objectifs définis et surtout agissant comme porte-parole de la communauté et permettrait de couvrir d'autres dimensions (technique, économique, éducatif, etc).

La CCIRN considère que pour réussir leur mandat, le Comité permanent de suivi aura besoin d'indicateurs leur apportant une vue globale. Ainsi, il est primordial que les autorités des parties prenantes partagent l'information indispensable afin qu'elles puissent assurer leur rôle de vigie dans le but d'en arriver à l'acceptabilité sociale souhaitée par tous.

De son côté, la Fonderie Horne pourrait s'engager auprès du comité à rendre disponible l'information et prendre en compte les préoccupations.

D'autres mesures de suivi pourraient s'ajouter:

- ✓ **Mise en place d'une plateforme numérique** qui permettrait à la communauté de suivre en temps réel la qualité de l'air à Rouyn-Noranda à plusieurs points d'échantillonnage (stations de mesure). Les concentrations de contaminants qui peuvent être mesurés en continu comme les particules fines ou le SO₂ pourraient être disponibles sur un portail numérique pour consultation par le public. De plus, les résultats d'éléments tels que l'arsenic et autres métaux nécessitant un délai d'analyse plus long y apparaîtraient dans un délai raisonnable. Des graphiques montrant l'évolution des concentrations pourraient aussi être visualisés.
- ✓ **Un indice de la qualité de l'air**, inspiré de ce qui se fait dans plusieurs villes et notamment à Rouyn sur la Montée du Sourire, et adapté aux enjeux actuels pourrait être développé par des experts de l'UQAT, de l'INSPQ et du MELCC et disponible sur le site Web de la municipalité.
- ✓ La communauté devrait pouvoir suivre l'évolution des réductions des émissions atmosphériques associées au plan d'action. Des modélisations des émissions atmosphériques devraient être faites pendant la durée de l'autorisation ministérielle et non seulement en fin de parcours afin d'évaluer l'efficacité des mesures dès leur implantation et procéder à des ajustements lorsque nécessaire.

Une station météo dédiée au quartier Notre-Dame devrait être mise en place et un fonds de recherche dédié au développement d'un modèle d'intelligence artificiel basé sur la météo qui prédirait, à partir des conditions météo, les risques de dépassement dus au vent afin que les opérations de la Fonderie mettent en place, en temps réel, les mesures adéquates pour éviter ces dépassements. Un système similaire a été développé par SoftdB en matière d'acoustique (<https://www.softdb.com/fr/consultation/monitoring/>) afin d'ajuster les conditions d'opération de la mine Canadian Malartic en fonction des conditions météo pour éviter les dépassements de la norme du bruit.

Un constat s'est dégagé dans l'enquête auprès de nos membres par la firme Léger marketing concernant une éventuelle aide financière gouvernementale pour aider la Fonderie Horne à atteindre les normes environnementales.

De manière générale, les personnes interrogées sont sceptiques face à l'idée que le gouvernement du Québec octroie une aide financière à Glencore pour accélérer ses travaux et ainsi s'approcher des normes environnementales québécoises. Toutefois, une proposition est clairement ressortie : transformer le défi industriel en opportunité stratégique tel que suggéré par un répondant :

« Si on aide l'entreprise à développer des technologies qui seront exportables, on investit alors dans l'économie d'ici. [...] Ça peut être une belle fierté pour le Québec. »

Défi industriel

De l'avis d'experts en métallurgie, le défi industriel est grand car les méthodes existantes ne permettent pas de l'atteindre, d'autres technologies peuvent toujours venir en renfort. Selon M. Philippe Ouzilleau, professeur en métallurgie de l'Université McGill,

« Pour aller au-delà de la stratégie actuelle — plutôt « classique » —, les propriétaires de la fonderie de Rouyn-Noranda pourraient envisager des procédés métallurgiques plus sophistiqués, fondés par exemple sur le charbon actif. Certaines approches développées par l'industrie du fer pourraient être transférables à l'industrie du cuivre ¹²»

Selon Jean-François Boulanger, professeur en métallurgie extractive des éléments critiques et stratégiques à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), « le projet actuel VELOX/PHENIX de la Fonderie constitue un « bon effort » mais dont le potentiel est limitatif. Il estime « qu'un ensemble d'avenues, y compris des nouvelles, devront être considérées pour y arriver. ¹³ »

L'apport de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et M. Jean-François Boulanger ont d'ailleurs déposé une demande de financement pour soutenir un projet de recherche contribuant à diminuer les émissions d'arsenic de la Fonderie Horne, qui s'implique déjà comme partenaire dans cette démarche.

¹² <https://www.ledevoir.com/environnement/731343/metallurgie-possible-pour-la-fonderie-horne-de-reduire-ses-emissions-d-arsenic-sans-fermer-boutique>

¹³ Idem

Depuis près de 40 ans, l'UQAT fait du secteur minier un élément distinctif de sa contribution à la science et à la technologie. Son implication active en enseignement et en recherche s'avère ainsi un incontournable.

Laboratoire sur l'acceptabilité sociale de l'exploitation des ressources naturelles

Lancé par l'UQAT le 29 septembre dernier, le **Laboratoire sur l'acceptabilité sociale de l'exploitation des ressources naturelles**¹⁴ (LASERN) saurait être un partenaire important dans l'atteinte des objectifs pour la Fonderie Horne de par sa nature participative

Objectif : concevoir des mécanismes d'acceptation sociale en phase avec les préoccupations et les intérêts des différentes parties concernées par ces ressources;

Mission : de développer des connaissances interdisciplinaires de pointe liées au processus d'acceptabilité sociale des projets d'exploitation des ressources naturelles.

Dans ce défi industriel qu'est la modernisation des installations de la Fonderie Horne dans l'atteinte de la norme québécoise dans les plus brefs délais, la CCIRN considère qu'il faut miser sur nos forces vives. L'équipe d'expertes et d'experts reconnus de l'UQAT, ses installations à la fine pointe et son approche unique basée sur la collaboration avec les industriels et les représentants des gouvernements seront assurément une valeur ajoutée pour ce défi.

Zone d'innovation minière

Ainsi, le projet de la modernisation des installations de Fonderie Horne pourrait devenir le premier mandat de recherche participative de la **Zone innovation minière** de projets industriels responsables et innovants.

Déposée en mars 2021 auprès du Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec par la Ville de Rouyn-Noranda, le projet de la Zone **innovation minière (ZIM)** est un ambitieux projet porté par plus d'une vingtaine de partenaires publics et privés de Rouyn-Noranda et de l'Abitibi-Témiscamingue.

« La ZIM propulse le savoir et le savoir-faire du secteur minier québécois en plaçant l'humain au cœur de la transition vers une nouvelle ère minière. Véritable carrefour du génie créatif, la ZIM mise sur la création de valeur pour faire rayonner les talents, l'expertise et la capacité d'innovation québécoise au niveau international¹⁵. »

Le projet des partenaires dans le laboratoire vivant sur l'intersectorialité » et la participation citoyenne ont surtout pour objectif de rassembler les « créatifs ». L'Abitibi-Témiscamingue a démontré être un écosystème d'innovation de classe mondiale et une véritable plateforme d'expertises complémentaires qui s'appuie sur un écosystème industriel et de l'enseignement déjà reconnu mondialement.

¹⁴ <https://www.uqat.ca/recherche/lasern/>

¹⁵ <https://www.rouyn-noranda.ca/storage/app/media/affaires/projets-de-developpement/zone-d-innovation-mini%C3%A8re/zim-sommaire-executiffinalweb1.pdf>

Dans un souci d'acceptabilité sociale, la CCIRN soutient que le gouvernement actuel doit miser sur le projet de la Zone innovation minière(ZIM) comme moteur pour rebâtir la confiance en octroyant sa désignation officielle et le soutien financier pour favoriser la réalisation de ses projets et son développement.

Rouyn-Noranda possède une expertise reconnue telle que l'UQAT, un écosystème dynamique déjà bien établi qui se situe à l'avant-plan de la scène mondiale comme bâtisseurs miniers, et la ZIM serait le levier déterminant dans l'atteinte collective de la norme québécoise. Nous avons le talent, la volonté et la capacité d'accomplir cette mission.

CONCLUSION

Le défi auquel nous sommes collectivement confrontés est grand. Il nous faut impérativement répondre aux inquiétudes légitimes des citoyens et des gens d'affaires qui s'inquiètent de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda, de l'impact que cela a sur l'attractivité de la région et son développement économique et technologique, mais en même temps, il faut des solutions pragmatiques et réalistes.

Les solutions doivent être de nature à rassurer plus que la simple majorité de la population. Les défis technologiques et les contraintes de temps doivent être expliqués en détail à la population. La transparence doit être une priorité.

L'idée d'un référendum doit être écartée. Il ne revient pas aux citoyens ni aux gens d'affaires de faire respecter les normes environnementales. La fracture sociale est déjà grande, nous sommes d'avis qu'un référendum aurait comme résultat de diviser encore plus la population et aurait aussi comme résultat d'associer encore plus les émissions d'arsenic à Rouyn-Noranda dans l'imaginaire collectif québécois.

Le tort fait à l'image et à l'attractivité de Rouyn-Noranda est immense. Le Gouvernement du Québec doit investir dès maintenant dans l'attractivité de Rouyn-Noranda. Tous les organismes qui œuvrent à valoriser notre territoire doivent recevoir un financement à la hauteur de nos défis. Avec une pénurie de main-d'œuvre et un taux de chômage à 3,9 %, plus que jamais nous devons convaincre les québécois qu'il fait bon vivre ici. Nous n'y arriverons pas seuls.